

COMMENT SE PROCURER LA NOUVELLE CARTE D'ACCÈS ?

3 possibilités :

QUAND FAIRE VOTRE
DEMANDE DE CARTE ?

à partir du
4 décembre

QUEL DÉLAI POUR OBTENIR
VOTRE CARTE ?

2 à 3 semaines minimum
avec un dossier complet.

Faites votre demande
au plus tôt !

1 ▶ Démarche en ligne sur
www.vaison-ventoux.fr :

[Vous remplissez le dossier d'inscription
sur le site web en transmettant les copiés
numérisés des justificatifs.]

[Un SMS vous informe
quand votre carte est prête.]

[Vous venez chercher votre carte
à la Communauté de communes.]

2 ▶ Vous imprimez le dossier
depuis www.vaison-ventoux.fr

3 ▶ Vous récupérez un dossier à
la communauté de communes
ou à la déchetterie

[Vous remplissez le dossier en
joignant toutes les pièces nécessaires.]

[Vous l'envoyez ou le déposez
à la Communauté de communes Vaison Ventoux,
375 av. Gabriel Péri, BP 90
84110 Vaison-la-Romaine.]

[Pour récupérer votre carte, vous choisissez soit de joindre
une lettre suivie à votre dossier, soit de recevoir un sms
pour venir la chercher à la Communauté de communes.]

Une question ? Toutes les infos sur www.vaison-ventoux.fr ou 04 90 36 58 52.

PARTICULIERS

IMPORTANT !

▶ à partir du 3 janvier 2018

**NOUVELLES CONDITIONS D'ACCÈS
AUX DÉCHETTERIES
DU TERRITOIRE VAISON VENTOUX**



**Vaison
Ventoux**
COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES

Toutes les infos sur www.vaison-ventoux.fr
ou au 04 90 36 58 52 du lundi au vendredi,
de 8h à 12h et de 13h30 à 17h.

A partir du 3 janvier 2018 :

L'accès aux 3 déchetteries du territoire Vaison Ventoux est soumis à de nouvelles conditions d'accès.

Quels changements pour les particuliers ?

- ▶ une nouvelle carte d'accès est obligatoire
- ▶ les horaires changent

COMMENT S'EFFECTUERA LE DÉPÔT DE VOS DÉCHETS ?

ETAPE 1 : AVANT DE VENIR A LA DÉCHETTERIE

Vous devez d'abord vous procurer la nouvelle carte d'accès aux 3 déchetteries (une par véhicule). Pour cela, vous devez remplir un dossier de demande : retrouvez toutes les démarches en page 4.

Pensez à demander votre nouvelle carte sans tarder ! C'est à partir du 4 décembre pour les particuliers !

ETAPE 2 : LORS DE VOTRE VISITE A LA DÉCHETTERIE

A l'entrée, vous présenterez votre carte d'accès personnalisée. Elle permettra d'enregistrer chacun de vos passages.

A noter : pour le dépôt de déchets excédant un volume de 3m³ par jour, il est nécessaire de vérifier la faisabilité auprès des services techniques de la communauté de communes, au minimum 7 jours avant.



Attention ! Pour préparer ce changement, les déchetteries seront fermées le mardi 2 janvier 2018.

ATTENTION ! NOUVEAUX HORAIRES D'ACCÈS AUX DÉCHETTERIES

A Vaison-la-Romaine : en semaine, les matinées seront réservées aux professionnels.

HORAIRES POUR LES PARTICULIERS A COMPTER DU 3 JANVIER 2018

- **Vaison-la-Romaine :** En raison de la forte affluence sur ce site, pour faciliter et sécuriser les dépôts, les particuliers et les professionnels viendront désormais à des horaires différents.

Créneaux réservés aux particuliers :

du lundi au vendredi de 14h à 17h.
le samedi de 8h à 12h et de 14h à 17h.

Tel : 06 07 98 23 32

- **Cairanne :** le mercredi de 13h30 à 17h.
le samedi de 8h30 à 12h (réservé aux particuliers).

- **Mollans-sur-Ouvèze :** le mardi de 14h à 16h30.
le jeudi de 14h à 16h30.
le samedi de 8h30 à 11h30 (réservé aux particuliers).

Tel : 06 42 93 55 25

Communauté de communes Vaison Ventoux
375 Avenue Gabriel Péri - BP 90 - 84 110 Vaison-la-Romaine

